

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
----------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 11 décembre 2023, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 1^{er} décembre 2023, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 84

Présents : BEN OUADA Sami, BENSARSA REDA Lamia (EPT12), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy-sur-Orge), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, Jean-Pierre LECOMTE, BUDELLOT Laurence, CASTAINGS Laurence (CPAS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie (Soisy-sur-Seine), ECK Bernard, FOURNIER Pascal, GUERTON Marc, HILGENGA Wilfrid, LAMOUR Alain, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, Michel PELTIER, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), NOEL Michel, PIANTONI Gilbert, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), RASSIER Gérard, DUMONTAUD SEURE Aurélie (CAGPS), ROUSSET Laurent, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, SOULOUMIAC Michel, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : BEAUDET Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PROT), DAMIATI Michaël (donne pouvoir à Monsieur PYOT), DELIANCOURT Jean-Claude (donne pouvoir Laurence CASTAINGS - CPAS), GONZALES Didier (EPT12) (donne pouvoir à Alice SEBBAG), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi) (donne pouvoir à Gérard RASSIER), GRILLON Eric (Ablon) (donne pouvoir à Daniel CORRE), HARTZ Jean (donne pouvoir à Xavier DUGOIN), MORIN Jean-Marc (donne pouvoir à Michel SOULOUMIAC), PETEL Yann (donne pouvoir à Karl DIRAT), PIGEON Marie France (donne pouvoir à Gino BERTOL), RIO Philippe (donne pouvoir à Jacky BORTOLI), VILAIN Jean-Marie (donne pouvoir à Jean-Bernard BIGA)

Absents : ABENA Gabin, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DURANTON Marianne, DURIEZ Amalia, ESPRIN Daniel, EUGENE Joelle, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (EPT12), GROUSSEAU Jean-Marie, HAMARD Sylvain (EPT12), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HUBERT Serge, JANIN Eric, MAYEUR Véronique, NEDELEC Gaëlle, PAROLINI François, PEROT Joël, PFEIFFER Nathalie, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy-sous-Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), TANGUY Sylvain, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Claude LE ROUX est désigné secrétaire de séance

OBJET : – REVERSEMENT ARTICLE 8

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif du 26 avril 2023 ;

Vu le Compte Administratif adopté le 26 juin 2023 ;

Vu l'affectation des résultats 2022 ;

Vu le Budget supplémentaire adopté le 29 septembre 2023 ;

Vu la Décision modificative adoptée le 11 décembre 2023 ;

L'autorité territoriale,

Considérant que le SMOYS a récupéré pour le compte de ses membres des participations de la part de ENEDIS et souhaite les reversées aux collectivités ayant effectuées les travaux ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

DECIDE de verser au titre de l'Article 8 les sommes suivantes :

BRUYERES-LE-CHATEL		82 024,30
LONGPONT SUR ORGE		32 147,91
MONTGERON		31 848,77
YERRES		218 879,75
DRAVEIL		46 137,50
CA GRAND PARIS SUD		127 783,84
<i>DONT EVRY-COURCOURONNES</i>	<i>19 476,05</i>	
<i>RIS-ORANGIS</i>	<i>108 307,79</i>	
EPT GRAND ORLY SEINE BIÈVRES		212 927,79
DONT ATHIS-MONS	38 461,78	
JUVISY-SUR-ORGE	103 678,35	
VIRY-CHATILLON	70 787,66	
SIARCE		67 461,67
<i>DONT BALLANCOURT SUR ESSONNE</i>	<i>35 582,34</i>	
<i>ITTEVILLE</i>	<i>16 217,90</i>	
<i>LE COUDRAY MONCEAUX</i>	<i>15 661,43</i>	
CC ENTRE JUINE ET RENARDE		28 323,72
<i>DONT SAINT YON</i>	<i>28 323,72</i>	
TOTAL		847 535,25

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président
Xavier DUGOIN

Le secrétaire
Jean-Claude LE ROUX

Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité